



Bonjour, je pense que je me suis fait déshériter par mon frère

Par **Bachir Amine**, le **13/09/2022** à **11:56**

Bonjour,

Je voudrais savoir si cela est légal .

Mes parents ont acheté en 1994 une maison, a l'époque j'ai aidé a la rénovation de la maison et après avoir était embauché contribuer financièrement.

Après la séparation de mes parents , ceux ci ont laissé la maison en viager a mon frère .

Celui ci verse un loyer à mes parents et a offert un bouquet a ma sœur.

En revanche moi , je n'ai rien eu même pas une convocation chez le notaire.

Je me sens laissé.

Veuillez m'aider s'il vous plaît.

Par **amajuris**, le **13/09/2022** à **16:34**

bonjour,

un viager est une vente immobilière dont le paiement comprend un bouquet payé à la vente et une rente versée à titre viager.

vos parents ont donc vendu cette maison en viager à votre frère qui a payé une somme lors de la vente (bouquet) et verse à vos parents une rente.

vos parents avaient donc le droit de vendre leur maison en viager à votre frère, cela a du faire

l'objet d'un acte notarié

vous devez vous assurer que votre frère paie effectivement le prix prévu, sinon cela peut être considéré comme une donation déguisée.

salutations

Par **Henriri**, le **14/09/2022** à **09:27**

Hello !

Bachir, vous ne vous êtes pas fait "déshérité par votre frère". Il n'y a pas eu "héritage" puisque vos parents sont vivants.

Curiosité : vous dites que c'est votre soeur qui a reçu le "bouquet" lors de la vente de cette maison par vos parents à votre frère, est-ce bien le cas ?

A+